



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 22 décembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Claude BAUDERLIQUE, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI.

Ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Philippe BRANCHE
Marie-Christine DORIDANT à Sébastien PIVIER
Ginette FALCOZ-RIGOTTI à Régine VIBERT

Monsieur Gabriel MARQUES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°057/23 – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'USGM.

Vu les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations locales dans leurs actions ;

Monsieur le Maire expose que l'Union sportive Grand Mont de La Bâthie (USGM) a effectué une demande de subvention auprès de la commune de Cevins par un courrier daté du 23 novembre 2023.

12 enfants cevinois sont licenciés dans cette association de football.

À ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention à l'USGM.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 50 € au titre de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,


Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 05/01/2024
Publié le : 05/01/2024
Publié sur le site internet le : 05/01/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2024

Application agréée E-legalite.com